

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU 3.1

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE BORDEAUX

*Compte rendu de la réunion publique du
24 Novembre 2011 à Ambés*

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
1.1.	CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE	3
1.2.	INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE	4
1.3.	PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL	4
2.	CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS.....	5
2.1.	LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET.....	5
2.1.1.	Propositions des participants	5
2.2.	CONSTRUIRE LA VILLE AVEC DES MODES ADAPTES AUX RISQUES INONDATIONS	5
2.2.1.	Constat des participants.....	5
2.2.2.	Propositions des participants	6
2.3.	SE DEPLACER	6
2.3.1.	Propositions des participants	6
2.4.	LA GOUVERNANCE	6
2.4.1.	Propositions des participants	6
2.5.	LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS	6
3.	CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE	7

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE

Une quinzaine de personnes s'est réunie à Ambés le 24 Décembre 2011, pour prendre connaissance de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter des orientations de PLU 3.1 au regard des enjeux de la commune d'Ambés.

Après un discours introductif du maire, Monsieur Maurice Pierre, Françoise Le Guern, responsable SCOT/PLU au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté le PLU 3.1 et ses enjeux.

Sophie Guillain de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette première réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter et expliquer le Plan Local d'Urbanisme 3.1, ainsi que la démarche de concertation qui l'accompagne. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout d'entendre les participants sur leurs expériences communales et sur leurs attentes dans le cadre de la révision du PLU.

Comment débat-on ?

Le débat prend la forme d'un cabaret : des tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette première session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

Vers la fin 2012, un temps de restitution permettra la synthèse des contributions issues des réunions communales et sera l'occasion de présenter le projet de PADD, le Plan d'aménagement et de développement durables, la partie stratégique du PLU 3.1.

Fin 2012 - début 2013, une deuxième session de réunions dans les communes mettra en discussion la traduction spatiale du projet de territoire.

1.2. INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Le Maire, remercie les habitants présents à la réunion publique. Il précise que cette réunion à l'objectif de présenter, dans un premiers temps, ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme et les enjeux de la révision du PLU 3.1, puis de permettre aux habitants et aux usagers de la commune de s'exprimer sur le sujet.

1.3. PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Les documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

2. CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les constats et préoccupations suivantes. Les termes employés sont des verbatim extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Selon vous, quels grands enjeux du projet du PLU 3.1 concernent particulièrement votre commune : pouvez-vous décrire comment ces enjeux se traduisent dans votre quotidien ou celui de vos proches ?
- Y a-t-il d'autres(s) question(s) qui se posent dans votre commune que vous souhaiteriez voir prise en compte dans le PLU 3.1 ?
- A quelle(s) explication(s) concernant le PLU 3.1 souhaitez-vous avoir des réponses ?

2.1. LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET

2.1.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Prise en compte des spécificités naturelles du territoire.
- Protection des digues.

2.2. CONSTRUIRE LA VILLE AVEC DES MODES ADAPTES AUX RISQUES INONDATIONS

2.2.1. Constat des participants

Les participants ont posé les constats suivants :

- Principales préoccupations c'est le risque inondation et le durcissement de la position de l'Etat. « Ce n'est pas le PLU qui pose problème mais le PPRI ».
- Le PPRI et le PPRT freine et bloque le développement du PLU
- Sentiment d'inégalité de traitement dans la possibilité de construire vis-à-vis des dispositions prévues pour Euratlantique. « Nous souhaitons une égalité de traitement habitants - industriels ».

- Nous avons de nombreux terrains disponibles pour construire du logement et des équipements.
- Les dispositions prises bloquent l'urbanisation rurale.

2.2.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous en sous-catégories.

- Revoir le PPRI et le PPRT pour permettre la construction de logements sur la commune.
- « Il faut trouver un juste milieu pour le développement de la commune ». Ne pas trop restreindre l'urbanisation mais construire avec des modes adaptés.
- Proposition de faire un appel d'offre auprès d'architectes afin qu'ils réfléchissent sur une nouvelle manière de construire en zone inondable.
« Nous pouvons vivre avec le risque »

2.3. SE DEPLACER

2.3.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions suivantes :

- Développer de manière importante les réseaux de transport en commun et les réseaux de mobilités douces pour amener les habitants à évoluer sur leurs modes de transport.

2.4. LA GOUVERNANCE

2.4.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Rendre lisible les documents à destination de la population.

2.5. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS

- Les communes plus importantes ne sont-elles pas favorisées au détriment des petites ?

3. CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Pierre, maire d'Ambés, conclut en s'exprimant sur la problématique des risques sur son territoire local.

Les règles du PLU ne posent pas vraiment de problème. Les règles le plus drastiques viennent du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et demain sans doute du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui s'imposeront.

Concernant le risque inondation, il comprend très bien la colère de ses habitants, cependant, il souligne que le 27 juillet 2011 le préfet a rédigé une circulaire que les services de l'Etat appliquent fermement et interdisent toutes constructions sur ces zones. Aucun permis de construire ne peut être délivré, autant pour les habitants que pour les industries, même, si auparavant la zone se trouvait constructible.

Depuis quelques années, il y a un dialogue qui s'est instauré avec les services de l'Etat sur les caractéristiques propres de la commune. M. Pierre explique qu'il faut prendre en compte de nouveaux phénomènes dans l'urbanisation du territoire, par exemple, la climatologie qui a changé. Les crues sont causées, aujourd'hui, essentiellement par des phénomènes climatiques de fortes tempêtes.

De plus, il souligne que la commune est dans une situation où le réchauffement climatique va conduire, dans une cinquantaine d'années, à avoir des bourgs noyés comme celui d'Ambés, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent de Paul, s'ils ne sont pas protégés.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, rappelle que le principal travail aujourd'hui est de mettre en place des actions de protection des zones urbaines.